



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2021

**Rapport présenté au Conseil communautaire du 27 juin 2022,
par le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**

Rapport établi le 27 juin 2022 conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION	3
CHAPITRE 2 : COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	4
CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU SERVICE	5
3 – I / Organisation générale du service.....	5
1 Le pôle castrais :	7
2 Le pôle mazamétain :	7
3 – II / Ordures ménagères résiduelles.....	8
3 – III / Emballages ménagers recyclables et verre	8
3 – IV / Déchets végétaux.....	9
3 – V / Encombrants	10
3 – VI / Évolution des tonnages collectés entre 2010 et 2020	10
CHAPITRE 4 : PRÉVENTION DES DÉCHETS	12
CHAPITRE 5 : INDICATEURS FINANCIERS	13
CONCLUSION	16



CHAPITRE 1: PRÉSENTATION

Lors de sa création, le 1^{er} janvier 2000, La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pris la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes et les opérations de transports, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La partie « traitement » a été déléguée au syndicat mixte départemental TRIFYL le 11 avril 2000 lors de l'adhésion de la Communauté d'agglomération qui en a toutefois poursuivi l'exercice jusqu'au 31 décembre 2003. Le syndicat TRIFYL assure la gestion des déchèteries, des quais de transfert et des unités de traitement. Le rapport annuel de ce syndicat fait état des indicateurs des unités gérées par celui-ci.

La partie « collecte » a été transférée par ses 16 communes membres à la Communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2004, l'exercice effectif en ayant été assuré à compter du 1^{er} janvier 2005. En 2017, deux communes ont quitté la Communauté d'agglomération : le Rialet et le Vintrou suite à Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Communauté d'agglomération étant établie sur 2 aires urbaines, le service de collecte s'articule autour de deux pôles techniques, l'un à Castres qui dessert les communes de Castres, Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Boissezon et Navès ; l'autre à Mazamet pour les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de Larn, Payrin-Augmontel, Aigüefonde, Caucalières et Saint-Amans-Soult.

CHAPITRE 2 : COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération exerce la compétence collecte des déchets des ménages et déchets assimilés avec, pour chaque commune, les prestations figurant sur le tableau ci-dessous.

	OM	Emballages	Verre	Déchets végétaux	Encombrants	Cartons des commerçants
Aiguefonde	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	La collecte est réalisée avec celle des emballages.
Aussillon	CACM	CACM	CACM	Collecte municipale	CACM	
Boissezon	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Castres	CACM	CACM	CACM	BIEYSSE	CACM	CACM
Caucalières	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	La collecte est réalisée avec celle des emballages.
Labruguière	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Lagarrigue	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Mazamet	CACM	CACM	CACM	Collecte municipale	CACM	
Navès	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Noailhac	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Payrin-Augmontel	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Pont-de-l'Arn	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Le Rialet*	CACM	CACM	CCHVT	CCHVT	CCHVT	
Saint-Amans-Soult	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Valdurenque	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	

* : à la demande de la Communauté de communes de la Haute-Vallée du Thoré, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet réalise, par convention, la collecte et le traitement des déchets ménagers hors verre de la commune du Rialet (55 habitants).

À l'exception du verre, la compétence collecte s'arrête au déchargement des véhicules de collecte aux quais de transfert ou au centre de tri.

La gestion des équipements de transfert, le transport vers les centres de traitement, le traitement lui-même et la gestion des déchèteries font partie de la compétence traitement déléguée au syndicat mixte départemental TRIFYL.

Le transport du verre depuis Castres vers les établissements BRIANE (Saint-Juéry) chargés par la Verrerie Ouvrière d'Albi de la préparation du calcin, est assuré par la société VEOLIA pour le compte de la Communauté d'agglomération.

CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU SERVICE

3 – I / Organisation générale du service

Le service « collecte et traitement des déchets » assure les missions de collecte et d'élimination des déchets pour 78 156 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2021) répartis dans les 14 communes membres de la Communauté d'agglomération. La collecte s'effectue en porte à porte pour la majorité du territoire ; 903 points de collecte en regroupement complètent le dispositif. Environ 700 producteurs significatifs qui ne sont pas des ménages sont collectés par le service de collecte.

La délibération de la Communauté d'agglomération n°2011/181 en date du 24 octobre 2011, fixe les modalités de la collecte des déchets sur le territoire comme détaillé ci-après :

Type d'habitat	Type de collecte
Centre urbain dense (Castres, Mazamet, Labruguière)	Apport volontaire en conteneurs enterrés
Gros producteurs = habitat collectif, administrations, professionnels	Bacs privatifs
Habitat pavillonnaire dense, périurbain	Bacs individuels en porte à porte
Habitat rural ou centre bourg	Bacs de regroupement + conteneurs enterrés ponctuels

L'organisation du service se déroule maintenant de la manière suivante :

Note : C 2 : collecte d'une fréquence de deux fois par semaine, C1 : collecte d'une fréquence d'une fois par semaine et C 0.5 : collecte d'une fréquence d'une fois toutes les deux semaines.

Exemple : collecte C 1 C 0.5 : collecte 1 fois par semaine pour les déchets résiduels et 1 fois toutes les 2 semaines pour les déchets recyclables.

Commune	Type de collecte	Date de mise en place
Aiguefonde	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mars 2012
Aussillon	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Juillet 2012

Commune	Type de collecte	Date de mise en place
Boissezon	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2011
Castres cœur de ville	Conteneurs enterrés	De 2011 à 2016
Castres pavillonnaire	Bacs individuels C1 C 0.5	Décembre 2012
Castres rural (pour les habitations ne pouvant avoir des bacs individuels)	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2012
Caucalières	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mai 2012
Labruguière Cœur de ville	Conteneurs enterrés	De 2013 à 2016
Labruguière pavillonnaire et rural	Pavillonnaire en bacs individuels C1 C 0.5 et bacs de regroupement C2 C1	Bacs individuels mis en place pour 1 500 foyers en décembre 2015.
Lagarrigue	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et regroupement C2 C1	Janvier 2012
Mazamet Cœur de ville	Conteneurs enterrés	De 2013 à 2016
Mazamet pavillonnaire	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5	Juillet 2012
Mazamet rural	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
Navès	Bacs individuels C1 C 0.5	Décembre 2015
Noailhac	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2011
Payrin-Augmontel pavillonnaire	Bacs individuels C1 C 0.5	Mars 2012
Payrin-Augmontel rural	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
Pont de Larn	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mars 2012 pour Rigautou Juillet 2013 (village)
Saint Amans Soutt	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
Valdurenque	Bacs individuels C1 C 0.5	Janvier 2012

Le service de collecte est réparti sur 2 pôles :

1 Le pôle castrais :

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déversées au quai de transfert de Castres, et les emballages ménagers recyclables sont directement déchargés au centre de tri TRIFYL à Labruguière.

2 Le pôle mazamétain :

Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont déversés au quai de transfert d'Aussillon.

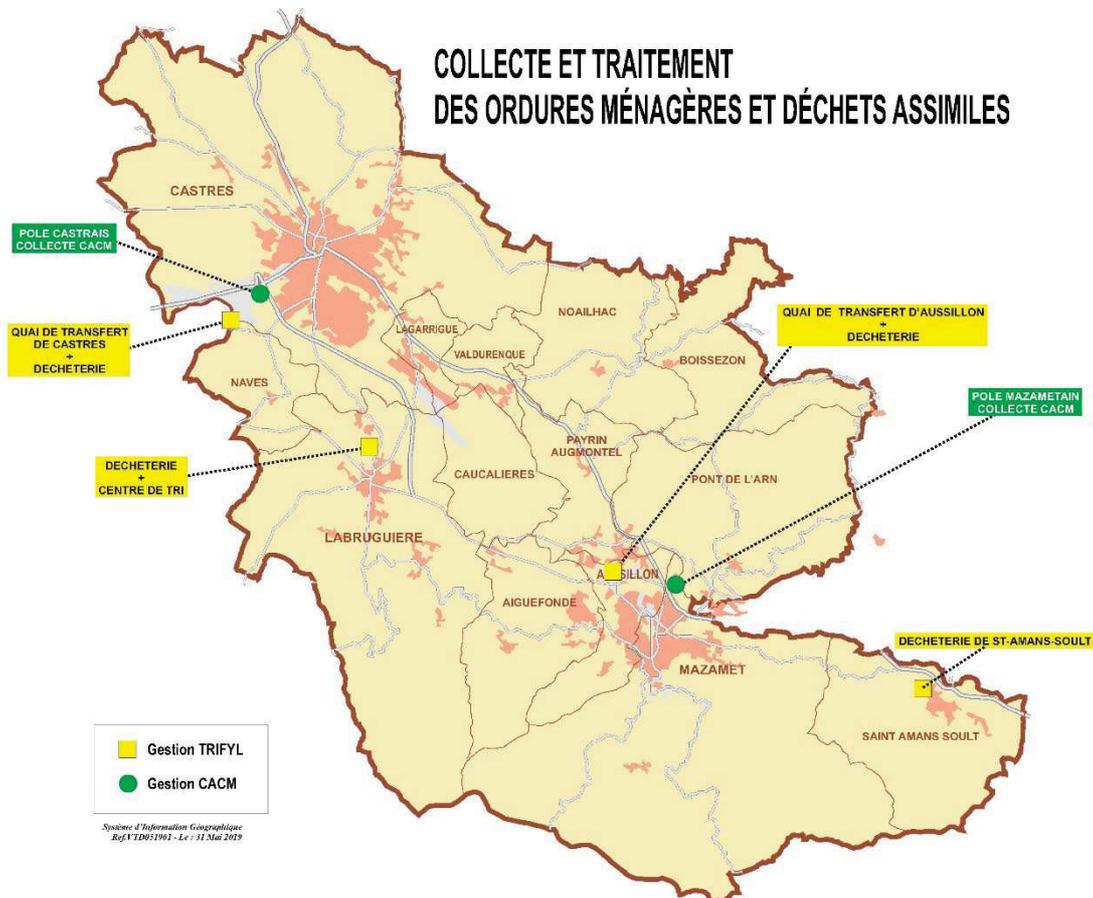
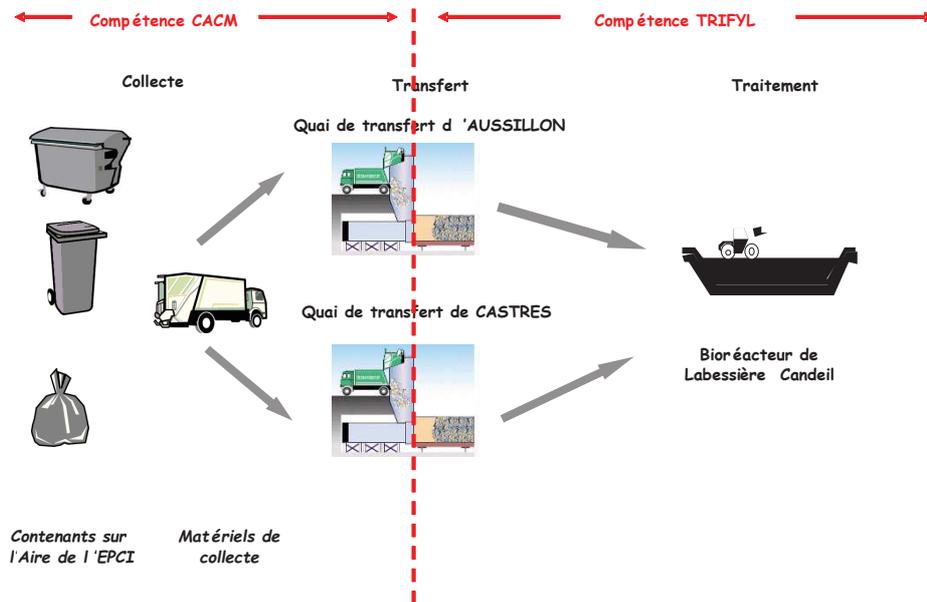


Schéma 1 : site de collecte, de transferts et déchèteries

3 – II / Ordures ménagères résiduelles

Schéma 2 : la filière Ordures Ménagères résiduelles

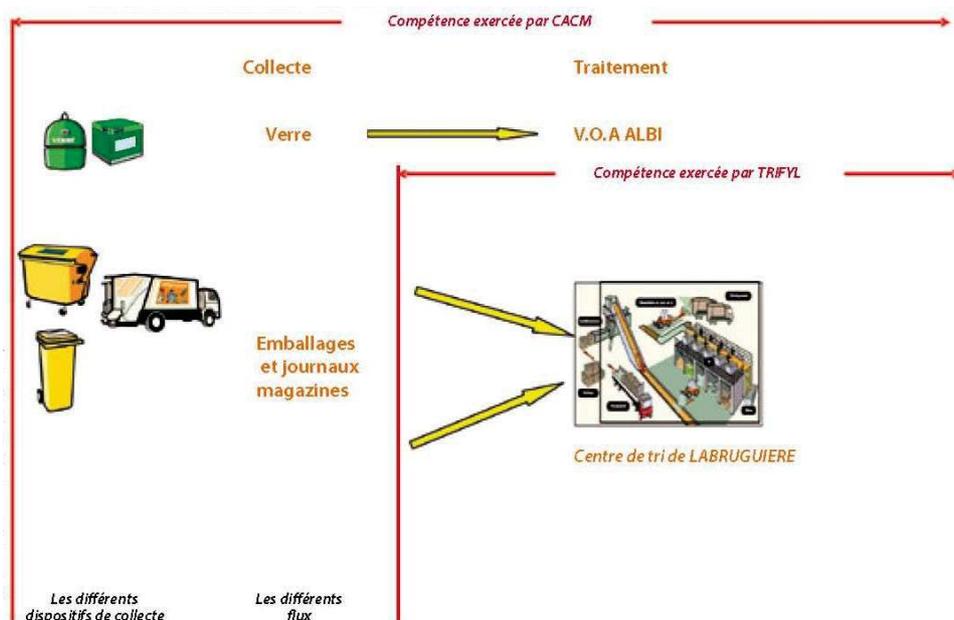


La distribution des sacs noirs à déchets est conservée dans les communes suivantes dans les zones en bacs de regroupement) : Aiguefonde, Boissezon, Caucalières, Mazamet, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, et Saint Amans Soult.

3 – III / Emballages ménagers recyclables et verre

Les emballages ménagers recyclables (hors verre) sont triés et conditionnés par le syndicat TRIFYL dans son centre de tri de Labruguière.

Le verre est entièrement collecté en apport volontaire par la Communauté d'agglomération et transporté vers le centre de traitement des établissements BRIANE avant remise du calcin à la Verrerie Ouvrière d'Albi.



Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

Les sacs jaunes de collecte sont remplacés par des cabas de pré-collecte réutilisables pour tous les points en apport volontaire. Seule la collecte d'une partie urbaine de Mazamet conserve une collecte en sacs jaunes, dans l'attente de la mise en place des conteneurs enterrés.

3 – IV / Déchets végétaux

En 2021, la commune de Castres a bénéficié d'une collecte des déchets végétaux ; la société BIEYSSE a été retenue après consultation pour effectuer cette prestation qui comprenait le dépôt et l'enlèvement de 5 bennes à déchets végétaux sur 37 points définis sur la commune suivant un calendrier précis. Le montant annuel 2021 de cette prestation (hors traitement par Trifyl) s'élève à 17 300 € TTC (28 483 € TTC en 2020, 11 069 € TTC en 2019).

Ces déchets végétaux (151,40 tonnes en 2021, 368,44 tonnes en 2020, 130,28 tonnes en 2019) ont été transportés sur l'aire de compostage de Labruguière gérée par le syndicat TRIFYL.

Les communes d'Aussillon et Mazamet effectuent cette collecte en régie directe.

Les habitants des autres communes, n'ayant pas de collecte spécifique, apportent leurs déchets végétaux dans les 4 déchèteries de Saint-Amans Sault, d'Aussillon, de Castres et de Labruguière.

3 – V / Encombrants

La collecte des encombrants concerne les déchets volumineux des ménages. Sont considérés comme « encombrants ménagers » le mobilier usagé, meubles, literie, électroménager (téléviseurs, machines à laver, etc...).

La collecte des encombrants est réalisée entièrement en régie par les services de la Communauté d'agglomération. Elle s'effectue sur rendez-vous téléphonique. Ensuite les déchets collectés sont triés et valorisés en déchèteries.

À compter du 1^{er} janvier 2012, ce service a été étendu à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

3 – VI / Évolution des tonnages collectés entre 2010 et 2021

Le tableau comparatif des tonnages 2010 et 2021 fait apparaître une diminution des tonnages d'ordures ménagères. Ces résultats sont satisfaisants. Le tonnage minimum par habitant a été atteint en 2013 ; l'année 2021 marque une stabilisation des tonnages collectés pour les emballages recyclables et verre.

Pour le verre, la Communauté d'agglomération dispose d'une forte marge de progression car elle pourrait augmenter de 20 % le tonnage collecté pour atteindre la moyenne départementale. Une importante action de communication et d'amélioration du nombre de colonnes aériennes pour le verre a été menée en 2017 en collaboration avec la société CITEO, d'où les hausses de tonnages constatées à partir de 2018. La quantité d'emballages en verre collectés se stabilise en 2021, avec 2 187 tonnes collectées, contre 2 213 tonnes en 2020.

	Déchets ménagers résiduels	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Total collecté	Total annuel par habitant en kg	Population municipale
2010	23 507	3 673	1 737	338	29 255	365	80 161
2011	23 250	3 864	1 703	224	29 041	362	80 161
2012	22 625	3 868	1 765	175	28 432	356	79 849
2013	21 336	4 112	1 799	139	27 385	345	79 437
2014	21 454	4 241	1 921	76	27 697	353	78 510
2015	21 165	4 303	1 876	221	27 419	349	78 510
2016	20 724	4 358	1 956	236	27 274	347	78 654
2017*	20 751	4 434	1 972	220	27 377	349	78 365
2018*	20 776	4 594	2 061	184	27 615	354	77 904
2019*	20 245	4 573	2 077	219	27 114	347	78 106
2020*	20 396	4 664	2 213	292	27 565	352	78 051
2021*	20 187	4 558	2 187	177	27 109	346	78 156
Indice de réduction (base 100 en 2010)	86	124	126	52	93	95	

* y compris les habitants du Rialet (hors verre)

Le tableau ci-après indique les performances par an et par habitant de déchets produits et permet une comparaison par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale.

	Castres- Mazamet	Castres- Mazamet	Tarn	Occitanie	France
	2013	2021	<i>Enquête ADEME 2017 (données 2016) issue de SINOE</i>		
Ordures ménagères résiduelles en kg / an / habitant	269	258	240	276	254
Emballages et papier (TRI) en kg / an / habitant	52	58	59	53	48
Verre en kg / an / habitant	23	27	31	30	30
Total en kg / an / habitant	344	343	330	359	332

La collecte des déchets assimilés est intégrée à celle des déchets ménagers. Pour 2020, les quantités estimées sont :

- déchets résiduels : 3 000 tonnes
- emballages recyclables : 700 tonnes

CHAPITRE 4 : PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets en 2011. Celui comprenait 13 actions détaillées ci-après. Ce programme s'est terminé officiellement en juillet 2017, même si les actions ont continué depuis.

Le nouveau plan doit être entériné en 2022 après consultation du public réalisée en octobre 2021.

1/ Les objectifs du programme de prévention

Le diagnostic territorial a permis de dégager les éléments importants à prendre en compte pour bâtir un plan d'actions adapté au contexte territorial de la CACM.

Les gisements d'évitement les plus importants sur le plan quantitatif ont pu être identifiés :

- les déchets fermentescibles : 85 kg/hab/an,
- les textiles sanitaires : 51 kg/hab/an,
- les emballages en verre : 34 kg/hab/an,
- les emballages en plastique : 32 kg/hab/an,
- les imprimés publicitaires non-sollicités : 21 kg/hab/an.

2/ les actions de prévention en 2020 :

En 2021, peu d'actions de sensibilisation ont été réalisées à cause des mesures restrictives liées au contexte sanitaire.

Parmi les 13 actions qui composaient le Programme Local de Prévention des déchets, seules 3 ont pu être mises en place durant cette période :

1) Stop pub : apposés sur les boîtes à lettre, un autocollant permet de ne plus recevoir les publicités non adressées. Environ 5000 autocollants STOP PUB ont été délivrés sur demande (pour un renouvellement ou équiper un nouveau foyer).

2) Compostage individuel : Cette action a été poursuivie avec la distribution de 865 composteurs supplémentaires en 2021 (10 091 composteurs sont en place auprès des habitants).

3) Compostage collectif :

Le compostage collectif a été mis en place sur 6 nouveaux sites :

- la Résidence Sœur Audenet, à Castres,
- l'école primaire d'Aillot, à Castres,
- le cimetière Protestant Saint-Jean, à Castres,
- l'école maternelle et Primaire de Navès,
- l'école maternelle du Centre, à Castres,
- le Collège Notre Dame, à Castres.

CHAPITRE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

En 2021, le compte administratif fait ressortir un montant de dépenses de fonctionnement de 10 066 420 € TTC (8 406 997€ TTC en 2020, 8 816 308€ TTC en 2019, 9 152 818 € TTC en 2018, 8 864 515 € TTC en 2017 8 391 228 € TTC en 2016, 8 186 018 € TTC en 2015, 7 877 285 € en 2014, 7 477 625 € en 2013, 7 277 902 € en 2012).

Pour l'investissement, le montant est de 1 112 487 € TTC pour 2021 (1 935 293 € TTC pour 2020, 943 835€ TTC en 2019, 943 835 € TTC en 2018, 3 221 835 € TTC en 2017, 2 310 775 € TTC en 2016, 1 780 338 € TTC en 2015, 1 907 780 € en 2014, 3 806 523 € en 2013, 3 085 694 € en 2012) en dépenses d'investissement.

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- l'achat de conteneurs, conteneurs enterrés et colonnes de tri,
- l'achat de véhicules de collecte,
- le remboursement d'emprunt.

Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les taux n'ont pas varié en 2021 (ils sont stables depuis 2007).

N°	Secteur	Taux de TEOM 2021
1	AIGUEFONDE	11,46 %
2	AUSSILLON	8,48 %
3	BOISSEZON	14,94 %
4	CASTRES VILLE	10,91 %
5	CASTRES RURAL	8,73 %
6	CAUCALIERES	11,43 %
7	LABRUGUIERE	10,51 %
8	LAGARRIGUE	10,68 %
9	MAZAMET	8,37 %
10	NAVES	13,62 %
11	NOAILHAC	11,49 %
12	PAYRIN-AUGMONTEL	10,22 %
13	PONT DE L'ARN	10,92 %
14	SAINT-AMANS-SOULT	11,70 %
15	VALDURENQUE	12,75 %

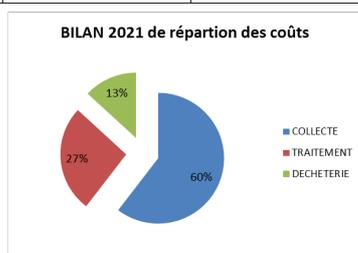
Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises :

- maintenance véhicules : 404 300 € TTC (Barriac VI, Castres Diesel, La Molière, Taqui Pneu, Soud Hydro, Packmat)
- transport du verre de Castres à Saint-Juéry : 33 700 € TTC (Véolia),
- fourniture de sacs plastique noirs et jaunes de collecte : 11 000 € TTC (Toussac)
- collecte de déchets végétaux en benne : 17 300 € TTC (Bieysse)

RAPPORT D'ACTIVITE DES OM - ANNEE 2021								
	Pop 2018		Pop 2019		Pop 2020		Pop 2021	
FONCTIONNEMENT	78 244		78 106		78 156		78 101	
POSTES DEPENSES	2018		2019		2020		2021	
	MONTANTS	€/ HAB	MONTANTS	€/ HAB	MONTANTS	€/ HAB	MONTANTS	€/ HAB
Carburants	449 224,90	5,74 €	409 492,38	5,23 €	310 142,34	3,97 €	388 894,88	4,98 €
Entretien véhicules	394 736,99	5,04 €	359 182,47	4,59 €	413 971,53	5,30 €	402 269,84	5,15 €
Taxes & assurances	44 172,55	0,56 €	46 917,51	0,60 €	6 255,00	0,08 €	4 729,00	0,06 €
Op° d'ordre dont Amortissement	1 379 292,31	17,61 €	1 146 343,64	14,64 €	1 218 149,43	15,59 €	1 047 001,90	13,40 €
Personnel	2 789 346,44	35,62 €	2 790 539,13	35,63 €	2 866 532,65	36,68 €	2 972 280,88	38,03 €
Sacs	37 738,09	0,48 €	34 354,40	0,44 €	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €
Marchés de prestations	56 141,83	0,72 €	64 722,83	0,83 €	72 887,40	0,93 €	85 175,92	1,09 €
Communication	19 731,10	0,25 €	13 652,62	0,17 €	5 403,75	0,07 €	13 434,30	0,17 €
Divers (dont frais financiers)	358 344,60	4,58 €	347 614,14	4,44 €	303 981,48	3,89 €	559 297,98	7,16 €
Traitement	2 421 105,94	30,92 €	2 273 489,87	29,03 €	1 811 343,39	23,18 €	2 885 833,94	36,92 €
Capitation	1 202 983,67	15,36 €	1 330 000,00	16,98 €	1 398 330,22	17,89 €	1 707 501,40	21,85 €
TOTAL DEPENSES	9 152 818,42	116,87 €	8 816 308,99	112,58 €	8 406 997,19	107,35 €	10 066 420,04	128,54 €
POSTES RECETTES	2018		2019		2020		2021	
	MONTANTS	€/ HAB	MONTANTS	€/ HAB	MONTANTS	€/ HAB	MONTANTS	€/ HAB
Remboursement assurances frais personnel	105 703,02	1,35 €	41 239,66	0,53 €	27 120,12	0,35 €	37 528,48	0,48 €
TEOM	8 643 084,00	110,37 €	8 834 414,00	112,81 €	8 962 484,00	114,67 €	9 026 664,00	115,50 €
Subventions	35 092,12	0,45 €	31 804,99	0,41 €	32 730,93	0,42 €	21 607,32	0,28 €
Divers	349 273,73	4,46 €	85 666,73	1,09 €	270 886,33	3,47 €	102 084,26	1,31 €
TOTAL RECETTES	9 133 152,87	116,62 €	8 993 125,38	114,84 €	9 293 221,38	118,91 €	9 187 884,06	117,56 €
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>936 081,94</i>	<i>11,95 €</i>	<i>916 416,39</i>	<i>11,70 €</i>	<i>1 093 232,78</i>	<i>13,96 €</i>	<i>1 979 456,97</i>	<i>25,28 €</i>

COÛTS GLOBAUX ANNUELS DES DÉCHÈTERIES ET DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT

Année	Coût annuel des déchèteries et frais de siège TRIFYL en € HT / hab	Déchets résiduels Coût du traitement en € HT / tonne	Taxe Générale sur les activités polluantes TGAP en € HT / tonne	Taxe communale sur la mise en décharge en € HT / tonne	Coût du traitement des déchets recyclables en vrac en € HT / tonne	Coût total du service de collecte et traitement y compris TGAP et taxe communale avec déchèteries en € TTC / habitant	Coût moyen aidé du service (collecte traitement et déchèterie) par habitant en Occitanie 116 € HT (ADEME, données 2016)
2010	9,40	75,00	0,00 comprise avec traitement	1,50 comprise avec traitement	40,00		
2011	9,60	66,50	7,00	1,50	36,00		
2012	9,80	66,50	10,00	1,50	32,50		
2013	9,80	66,50	10,00	1,50	31,00		
2014	10,00	73,00	14,00	1,50	34,00	100,33	
2015	10,40	75,00	14,00	1,50	34,00	104,27	
2016	11,50	76,50	14,06	1,50	37,00	106,69	
2017	12,50	79,00	15,00	1,50	45,00	113,12	
2018	13,50	81,00	16,00	1,50	37,00	117,49	
2019	15,00	81,00	17,00	1,50	37,00	112,88	
2020	17,00	87,50	18,00	1,50	45,00	107,35	
2021	20,00	94,00	30,00	1,50	47,00	128,54	



CONCLUSION

La délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2011/181 du 24 octobre 2011 relative à l'organisation de la collecte des déchets ménagers a défini les 4 types de service de collecte retenus :

- conteneurs enterrés en centre urbain des communes de Castres, Labruguière et Mazamet ainsi que ponctuellement dans les communes rurales d'Aiguefonde, Lagarrigue, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint Amans Soult et Valdurenque,
- bacs privatifs pour les gros producteurs,
- bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire dense périurbain,
- bacs de regroupement dans les hameaux.

Cette nouvelle organisation achevée en 2013 (hormis le déploiement des conteneurs enterrés qui se poursuit dans les communes concernées) a permis une relative stabilisation des coûts d'exploitation de collecte et des tonnages de déchets ménagers résiduels en 2021.

Les coûts 2021 sont en hausse, et les quantités de déchets collectés sont stables (voire en très légère diminution).

Cette augmentation s'explique d'un part par l'arrêt de la formalisation du budget annexe ordures ménagères et son rattachement au budget principal. Cette modification est intervenue au 1^{er} janvier 2021. Ainsi les factures 2020 reçues fin décembre 2020 ou début 2021 (Trifyl, carburant...) n'ont pas pu être rattachées à l'exercice budgétaire 2020. Ce point administratif a engendré une baisse factice des coûts du service 2020 et engendre également une hausse factice pour 2021.

D'autre part, le syndicat Trifyl a entamé une hausse significative des tarifs de traitement des déchets résiduels et de la capitation (déchèteries). Cette augmentation fait suite aux conséquences de l'application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte avec la construction d'une usine de traitement de déchets résiduels à Labessière-Candeil et la modernisation du centre de tri à Labruguière.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet va poursuivre et amplifier ses actions de prévention des déchets.